

3 juin 2014

Contacts MOT :

Jonathan BOUDRY
Chargé de mission
+33 (0)1 55 80 56 90

Adela SPULBER
Chargée de mission
+33 (0)1 55 80 50 92

Projet Inforailmed

Le projet "Inforailmed", cofinancé par le programme INTERREG IVA ALCOTRA, vise à améliorer la liaison ferroviaire transfrontalière entre Nice et Imperia, qui traverse et dessert Monte-Carlo. Au centre de ce projet figurent des questions autant techniques que juridiques concernant la suppression à moyen terme de la rupture de charge existante à la gare de Vintimille (il n'existe plus de trains régionaux transfrontaliers depuis 2007).

La MOT (Mission Opérationnelle Transfrontalière) a été chargée par la Région PACA d'étudier l'aspect institutionnel et juridique de la coopération en matière de transports ferroviaires sur son axe littoral avec Monaco et l'Italie. Concernant la législation italienne, la MOT travaille avec le Professeur Sergio FOÀ (Université de Turin).

Le but de l'analyse juridique est de proposer un cadre institutionnel qui rende possible une définition en commun de la politique ferroviaire pour la ligne transfrontalière. Cette politique doit ensuite pouvoir être appliquée dans la gestion et le développement de la ligne, avec la nécessité d'organiser les conditions du financement du service et de définir les rapports aussi bien entre les autorités organisatrices elles-mêmes et les opérateurs eux-mêmes, qu'entre ces deux types d'acteurs.

Situation actuelle de la ligne

La carte en page suivante illustre l'organisation actuelle de la ligne. La situation juridique est fondée sur des conventions et des textes antérieurs à la séparation entre infrastructure et opérateurs. Sur le plan juridique, la SNCF est encore gestionnaire de parties de la ligne gérées *de facto* par RFF.

Le transport régional est organisé par la Région PACA jusqu'à Vintimille et par la Région Ligurie à partir de Vintimille. Cette gare constitue aujourd'hui une rupture de charge pénalisante pour réaliser un report modal de la route au fer, surtout pour les travailleurs monégasques résidant en Ligurie. En outre, Monaco demande l'augmentation de la fréquence des trains desservant Monte-Carlo. Du côté italien, il existe également la nécessité de doubler des portions de voie unique (travaux prévus à court terme).





Solutions examinées

Les solutions examinées sont divisées en deux scénarios. Le premier scénario étudie les possibilités de répondre aux enjeux via des conventions de coopération, le second présente l'option de constituer un GECT.

La MOT travaille en lien avec l'ensemble des acteurs compétents en matière de transports ferroviaires régionaux transfrontaliers de voyageurs dans les trois pays (les deux régions et les trois Etats concernés), de manière à trouver la meilleure solution possible de coopération institutionnelle. Ce travail est réalisé dans un contexte de libéralisation progressive du marché ferroviaire au sein des Etats-membres de l'Union européenne. La restitution de la mission du est prévue pour décembre 2014.

